

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

COMPTE-RENDU

Le trois mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 21/02/2017

Date d'affichage : 21/02/2017

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. DE BLASIO Stéfano. EVEN Fabienne. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. MOGUEN Christine. PIROU Jérôme. QUERE Armelle. TOUS Daniel.

Absents excusés : CAR Guy – Pouvoir à CLECH Philippe. LEMEUNIER Denis – Pouvoir à ARGOUARCH Michel. LE SAOUT Gérard – Pouvoir à HAMON Annie. PORZIER Isabelle – Pouvoir à RICHARD Hervé.

Absents : GUIHARD Gaëlle. WILMOTTE Lénaïck.

A été élu secrétaire de séance : QUERE Armelle.

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. PLUI-H : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

Par arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1er décembre 2015 portant modification des statuts, Morlaix Communauté est compétente en matière de « PLU, document en tenant lieu et carte communale ».

Par délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Il convient aujourd'hui de débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées par les instances de gouvernance spécifique PLUi-H de Morlaix Communauté.

Madame Le Maire précise que conformément au code de l'urbanisme, le PLUi-H comporte un projet d'aménagement et de développement durables qui définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations générales du PADD du futur PLUi-H, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent à partir de 4 axes d'aménagement et d'urbanisme, précisés dans le document joint en annexe, à savoir :

Axe 1 : Construire l'aménagement d'1 territoire à 27

Axe 2 : Inventer un territoire attractif

Axe 3 : Développer l'économie du 21ème siècle

Axe 4 : Promouvoir un habitat durable et diversifié

Madame Le Maire reprend successivement les 4 axes d'aménagement et d'urbanisme et détaille le contenu de chacun d'entre eux.

- AXE 1 : Construire l'aménagement d'1 territoire à 27.

Le scénario démographique retenu se base sur l'accueil de nouvelles populations en affirmant une ambition démographique juste pour un territoire structuré et cohérent, en favorisant la diversité sociale et générationnelle des ménages à accueillir, notamment en facilitant l'arrivée ou le maintien sur le territoire de jeunes ménages et en intégrant le phénomène de vieillissement de la population et en ralentissant la dépendance.

Stéfano DE BLASIO s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour « ralentir la dépendance ». Il souligne qu'il est possible d'accompagner la dépendance mais ne voit pas comment la ralentir. Annie HAMON et Margot BORGNE indiquent qu'il s'agit plus d'accompagner notamment en développant les logements en centre bourg et en mettant en œuvre des actions visant au maintien à domicile.

Christine MOGUEN estime également que le terme « ralentir » n'est pas opportun.

Madame HAMON poursuit la présentation en détaillant l'armature urbaine multipolaire qui s'articule autour du pôle urbain central, des communes d'équilibre, de communes d'équilibre complémentaires et des communes de proximité.

Stéfano DE BLASIO demande quelles sont les différences entre les communes d'équilibre et les communes d'équilibre complémentaires. Quels critères permettent de les classer dans l'une ou l'autre catégorie ?

Annie HAMON indique que ce classement date du SCOTT.

Margot BORGNE estime également que la nuance n'est pas très claire.

Il conviendrait de re-préciser les critères de classement.

Madame HAMON décline ensuite les autres fondamentaux de l'aménagement dont la modération de la consommation de l'espace qui doit être réduite de 30 % par rapport à la consommation foncière des dix dernières années notamment en favorisant le renouvellement urbain et le recyclage des ressources bâties et foncières.

Michel ARGOUARCH déplore que ce ne sont pas les choix faits par la commune de Taulé dans le PLU. Il estime que la commune a davantage favorisé les constructions neuves au détriment de la réhabilitation des logements existants.

La commune pourrait les acheter pour les proposer après travaux à la location et/ou à la vente.

Hervé RICHARD estime au contraire, que le PLU de Taulé est conforme aux objectifs de limitation de la consommation de l'espace.

Pour ce qui concerne les réhabilitations, Hervé RICHARD confirme en effet que la commune n'intervient pas pour réaliser des opérations immobilières.

Margot BORGNE pense que la politique de réhabilitation des logements existants passe plus par la mise en place d'outils financiers incitatifs tels que les aides à la pierre et à la rénovation de maison en centres-bourgs.

Axe 2 : Inventer un territoire attractif

Madame HAMON présente le contenu de l'axe 2 et notamment les actions visant à garantir l'accessibilité du territoire à l'échelle régionale, nationale et internationale.

En évoquant le confortement de l'aéroport de Morlaix –Ploujean, Christine MOGUEN souligne l'importance du maintien de cet aéroport puisque ce dernier est utilisé par l'Hôpital de Morlaix en tant que centre de greffe. La perte de temps serait très importante s'il fallait aller à Brest.

Pour les actions en faveur de l'accompagnement du développement des pratiques de mobilité, Stéfano DE BLASIO souligne l'essor important du covoiturage.

Madame le Maire évoque le souhait de Morlaix Communauté retranscrit dans ces orientations sur l'amélioration de la liaison ferroviaire Morlaix-Roscoff.

Tous les élus partagent ce souhait puisque, comme le souligne Hervé RICHARD, c'est une voie qui pourrait être très utile pour le territoire et notamment pour les scolaires si elle était exploitée réellement.

Le problème principal est celui du viaduc de la Penzé qui est dans un état vétuste et dont la réhabilitation serait très onéreuse.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC précise qu'en effet, le tracé de cette voie est idéal et qu'il est vraiment regrettable que la ligne ne soit pas réhabilitée pour être mieux exploitée.

Margot BORGNE intervient en précisant que c'est aux communes de se mobiliser sur ce sujet pour essayer de faire bouger les choses.

En ce qui concerne le transport de marchandises, Michel ARGOUARCH fait part de son indignation en particulier sur le projet de centre rail-route de Saint Martin des Champs en précisant que ce projet est une véritable catastrophe et que cela ne fonctionne absolument pas.

Il estime que le PADD est une compilation de belles intentions mais qu'il faudrait que ça se traduise par des actions concrètes et efficaces.

Au sujet du développement des transports en commun, les élus partagent cette volonté mais constatent que c'est très compliqué à mettre en œuvre hors ville centre et périphérie proche.

Madame le Maire présente ensuite le volet « paysage ».

Michel ARGOUARCH regrette que l'axe Morlaix Roscoff comme axe de développement notamment via la zone d'activités de Taulé ne soit pas mentionné.

Hervé RICHARD partage cet avis et fera remonter cette observation.

Madame Annie HAMON donne lecture de l'axe 3 « Développer l'économie du 21^{ème} siècle ».

Le point relatif au renforcement du centre de Morlaix fait débat. Michel ARGOUARCH précise que ce qui se passe aujourd'hui est totalement contradictoire avec cette volonté.

Les magasins quittent le centre –ville pour les zones d'activités en particulier celle du Launay. Hervé RICHARD indique que ce point a été abordé en commission développement économique à Morlaix Communauté et que la zone du Launay arrive à saturation.

Il est primordial de maintenir les petits commerces dans le centre de Morlaix et dans les centres-bourgs. Taulé est très bien dotée en commerce de proximité ce qui constitue un atout important pour la vie du bourg. Il faut être vigilant sur le maintien de ce tissu commercial.

Michel ARGOUARCH partage cet avis et redit toute l'importance des « petits » commerces à Taulé.

Margot BORGNE souligne que l'on constate depuis peu de temps l'arrivée de commerce de bouche dans les zones en particulier des boulangeries.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC partage cette analyse et ne comprend pas qu'il ne soit pas possible de définir des « quotas » comme pour certaines professions réglementées.

Fabienne EVEN s'interroge sur les possibilités et les moyens dont dispose l'agglomération sur cette problématique commerciale.

Hervé RICHARD lui répond que les principaux outils sont les documents de planification et en particulier le PLUi-H qui définit les zones d'activités et commerciales.

Il est ensuite difficile de trouver une juste limite entre des outils de planification rigides et la liberté d'entreprendre.

Tous les élus regrettent que le centre-ville de Morlaix se vide de ses commerces.

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer ce constat : les parkings payants, les loyers commerciaux prohibitifs.

En évoquant le maintien de la filière marine et le port du Diben, les élus soulignent l'importance économique de la filière.

Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR ne considère pas ce projet comme primordial. Elle estime qu'il est important de conserver des petits ports typiques.

En ce qui concerne la LGV, Philippe CLECH précise que les impacts ne pourront se faire sentir sur le territoire que si les trains s'arrêtent à Morlaix.

Au sujet des transports, Philippe CLECH regrette que la navette estivale ne passe pas par Taulé.

Hervé RICHARD répond que la commune peut en faire la demande mais qu'il faudra certainement une participation financière.

Madame HAMON présente ensuite l'axe 4 « Promouvoir l'habitat durable et diversifié ».

Au sujet du logement, Christine MOGUEN tient à tirer la sonnette d'alarme sur le manque de logements étudiants.

L'absence de toute infrastructure en mesure d'accueillir les étudiants constitue un frein majeur à la volonté de Morlaix communauté de développer l'enseignement supérieur sur le territoire communautaire.

Il n'y a pas de CROUSS, pas de cité U, de resto U si ce n'est celui de l'hôpital mais qui est réservé aux étudiants de l'IFSI.

Pour le logement, il n'y a pas d'offre locative pour les étudiants. Dans le locatif classique, les loyers sont trop importants.

La présentation des orientations étant terminée, Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC trouve que le document présenté reprend de belles idées et de belles intentions auxquelles tout le monde ne peut qu'adhérer.

Il faut que cela se traduise par des actions concrètes.

Margot BORGNE souligne la complexité d'établir un document de planification commun aux 27 communes, qui tiennent aussi bien compte des problématiques des communes littorales que des communes de la banane verte.

DÉCISION : LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD.

2. MORLAIX COMMUNAUTÉ : MODIFICATION STATUTAIRE

Madame Le maire informe l'assemblée que par délibération n° D16-262 du 19 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté, en vue de permettre le transfert de la compétence «Développement économique», conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a par ailleurs approuvé quelques adaptations d'ordre général aux statuts, afin de corriger certaines dispositions obsolètes et d'articuler la présentation selon l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet du Finistère.

Il est demandé au conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts d'approuver la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 19 décembre 2016.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Les comptes de gestion sont établis par le comptable public. Ils retracent l'ensemble des mouvements de l'année.

BUDGET PRINCIPAL

- **Adoption du compte de gestion**

Monsieur Serge TANGUY, trésorier de Morlaix principale, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée.

Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 859 194,22 €

- Recettes : 2 666 226,43 €

Résultat d'exploitation (excédent) : + 807 032,21 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 551 429,23 €

- Recettes : 595 942,80 €

Résultat d'investissement (excédent) : + 44 513,57 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

 **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- **Adoption du compte de gestion**

Monsieur Serge TANGUY, trésorier de Morlaix principale, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Une réserve a cependant été formulée sur l'imputation des amortissements. Elle nécessitera une reprise par Morlaix Communauté.

Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 222 464,03 €
- Recettes : 274 901,36 €

Résultat d'exploitation : + 52 437,36 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 182 054,61 €
- Recettes : 194 976,67 €

Résultat d'investissement : + 12 922,06 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

 **BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU**

- **Adoption du compte de gestion**

Monsieur Serge TANGUY, trésorier de Morlaix principale, a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 227 271,22 €
- Recettes : 290 575,31 €

Résultat d'exploitation : + 63 304,09 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 127 597,81 €

- Recettes : 203 359,61 €

Résultat d'investissement (excédent) : + 75 761,80 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE DU GITE DE PENZE

- **Adoption du compte de gestion**

Monsieur Serge TANGUY, trésorier de Morlaix principale a transmis le compte de gestion. La concordance avec le compte administratif a été vérifiée. Annie HAMON indique que celui-ci est strictement identique au compte administratif réalisé par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

- **Examen et vote du compte administratif**

Madame Le Maire donne lecture du compte administratif et détaille certains articles.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 19 595,34 €

- Recettes : 25 491,23 €

Résultat d'exploitation (excédent) : + 5 898,89 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 3 113,49 €

- Recettes : 11 657,50 €

Résultat d'investissement (excédent) : + 8 544,01 €

Madame Le Maire sort de la salle au moment du vote.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Budget annexe du lotissement des genets

- **Adoption du compte de gestion**

Suite à des écritures comptables hors bilan, il est nécessaire de valider le compte de gestion du comptable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion du budget du lotissement des genêts.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Compte administratif du budget principal

Résultat : 807 032,21 €

Section de fonctionnement = 247 032, €

Section d'investissement = 560 000 €

Compte administratif du budget Eau

Résultat : 48 718,11 €

Section de fonctionnement = 28 718, 11 €

Section d'investissement = 20 000 €

Compte administratif du budget assainissement

Résultat : 59 323,93 €

Section de fonctionnement = 49 323,93€

Section d'investissement = 10 000 €

Compte administratif du budget gîte

Résultat : 5 898,89 €

Section de fonctionnement = 5 895,89 €

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
--

5. TRANSFERT DES RÉSULTATS POUR LES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « eau potable », il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « eau potable » de la commune au budget annexe « eau potable » de Morlaix Communauté.

Vu les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du Budget Annexe Eau potable de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à :

- Adopter le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits
- Intégrer dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe « Eau potable » :
 - 001 Excédent d'investissement : 75 761,80 €
 - 002 Excédent de fonctionnement : 63 304,09 €
- Procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la commune de Taulé
 - 1068 Investissement-Dépenses : 75 761, 80 €
 - 678 Fonctionnement-Dépenses : 63 304, 09 €
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable ».

DÉCISION : ADOPTE AVEC 15 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (ARGOUARCH Michel, LE GAC DE LANSALUT Ghislaine, LEMEUNIER Denis, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine) ET UNE ABSTENTION (Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR)

Assainissement

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « assainissement collectif », il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « assainissement collectif » de la commune au budget annexe « assainissement collectif » de Morlaix Communauté.

Vu les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté ;
Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du Budget Annexe Assainissement de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à :

Adopter le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits
Intégrer dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe

« Assainissement Collectif » :

001 Excédent d'investissement : 12 922,06 €

002 Excédent de fonctionnement : 52 437,36 €

Procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté

d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la commune de Taulé

1068 Investissement-Dépenses : 12 922, 06 €

678 Fonctionnement-Dépenses : 52 437, 36 €

Autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

DÉCISION : ADOPTE AVEC 15 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (ARGOUARCH Michel, LE GAC DE LANSALUT Ghislaine, LEMEUNIER Denis, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine) ET UNE ABSTENTION (Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR)

Que ce soit pour l'eau ou l'assainissement, Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC regrette que la commune n'ait pas réalisé davantage de travaux avant le transfert à Morlaix Communauté et regrette de devoir aujourd'hui transférer des excédents en investissement.

Annie HAMON indique qu'il y a un excédent sur le budget de l'assainissement car le marché des travaux de Mezanrun n'est pas soldé. Si tout le marché avait été payé, la section d'investissement aurait été en déficit.

De manière plus générale, Hervé RICHARD précise que le transfert a été prévu sur le principe de transfert des résultats et des dettes. De plus, le réseau de Taulé est vieillissant et d'importants travaux sont à prévoir.

Christine MOGUEN regrette le transfert des résultats notamment car les factures impayées seront à prendre en charge par les CCAS communaux.

Michel ARGOUARCH demande s'il est prévu que Morlaix Communauté rende compte de l'activité du service de manière annuelle aux communes et notamment les travaux réalisés sur chaque commune.

Annie HAMON lui répond que c'est une obligation légale à l'image du rapport annuel du SPANC.

6. TAUX D'IMPOSITION 2016

Annie HAMON propose, conformément à l'avis de la commission des finances de ne pas augmenter les taux pour 2017.

Ainsi, les taux 2016 seraient les suivants :

- Taxe d'habitation	16,18 %
- Taxe foncière (bâti)	16,54 %
- Taxe foncière (non bâti)	45,34 %

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
--

Michel ARGOUARCH demande quelles sont les intentions de Morlaix Communauté en la matière. Annie HAMON répond qu'elle n'a pas d'information pour la taxe d'habitation mais la décision est actée pour une augmentation de la TEOM.

Au-delà de la seule problématique des taux d'imposition, Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC estime que l'uniformisation notamment des tarifs de l'eau et de l'assainissement entraîne une perte d'attractivité pour la commune, les tarifs de Taulé étant plutôt bas par rapport aux autres communes du territoire.

Hervé RICHARD estime qu'il ne faut plus raisonner à l'échelle communale aujourd'hui mais bien à l'échelle de Morlaix Communauté.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC comprend la position d'Hervé RICHARD quand on se place au niveau communautaire mais n'adhère pas à ce raisonnement pour le niveau communal. Si on pousse ce raisonnement au bout des choses, c'est la fin des communes.

Stéfano DE BLASIO pense qu'il faut aussi réfléchir et mettre en place des actions au niveau communautaire.

Les élus de Morlaix communauté étant également tous des élus communaux, le développement de l'intercommunalité doit pouvoir coïncider avec les spécificités communales.

Stéfano DE BLASIO redit toute l'importance qu'il attache à la problématique de l'eau potable et regrette qu'il ait été demandé aux élus municipaux de se prononcer sur le transfert de compétence sans avoir la moindre information sur les intentions de Morlaix Communauté en particulier en termes de mode gestion et de politique tarifaire.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC regrette la perte de proximité que ces transferts entraînent.

7. CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH POUR L'ANNÉE 2016

Sur proposition de la commission des affaires scolaires, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 690,25 € par élève pour l'année 2017 soit 64 193,24 € pour 93 élèves.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE PENZÉ

Madame Le Maire rappelle que les charges de fonctionnement pour l'école de Penzé sont réparties au prorata du nombre d'élèves de chaque commune inscrits à la rentrée scolaire.

La répartition pour l'année 2017 s'établit comme suit :

- PLOUÉNAN : 25,42 %
- TAULÉ : 57,62 %
- GUICLAN : 16,96 %

Cette répartition conduit la commune à verser une participation de 47 943,34 € pour le fonctionnement de l'école de Penzé (le total des dépenses s'élevant à 83 206,02 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour la nouvelle répartition des charges de fonctionnement de l'école de Penzé et pour le versement de la participation.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9. GITE DE PENZÉ : POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE RECHERCHE D'UN RÉGISSEUR

Vu l'article 36 et 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016,

Vu l'article 11 du décret du 1^{er} février 2016,

Madame Le Maire indique la procédure d'appel à concurrence pour la régie intéressée du gîte de Penzé a échoué puisqu'aucune offre n'a été réceptionnée.

Conformément à l'ordonnance du 29 janvier 2016 et au décret d'application du 1^{er} février 2016, il est maintenant possible de procéder à une négociation directe avec d'éventuels candidats, le cahier des charges et le projet de contrat restant identiques.

Il est donc proposé au Conseil de retenir la possibilité d'une négociation directe avec les éventuels candidats.

Il est demandé au Conseil Municipal de retenir la procédure de négociation directe avec les candidats potentiels et autorise Madame Le Maire à y recourir.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

10. TARIFS POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Madame Le Maire propose au conseil municipal de réévaluer le tarif pour la fourniture de buses posées à l'entrée des champs.

Le tarif actuel date de 2002 et il convient donc de l'actualiser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder la gratuite pour les 6 premiers mètres (pose initiale)
- De facturer les mètres supplémentaires (pose comprise) à
 - 30 € le mètre linéaire pour la buse de Ø 300
 - 40 € le mètre linéaire pour la buse de Ø 375

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Questions diverses

1-Centre de Perharidy

Madame le Maire propose au conseil d'adopter une motion de soutien à fondation Ildys et donne lecture du texte de soutien :

Les conseillers municipaux de la commune de Taulé ont pris connaissance de la mise en application de la réforme du financement des activités de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) au 1er mars 2017, avec une progressivité programmée jusqu'en 2021.

Les simulations transmises par l'Agence Technique de l'Information Hospitalière pour la Fondation ILDYS, le 20 décembre 2016, font apparaître les données suivantes :

La Dotation Modulée à l'Activité se mettrait en place à 20% en 2017;

En l'absence de toute mesure d'atténuation de l'impact de la réforme, le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS perdrait 4% de ses recettes, soit 1 514 645€ en 2017;

Lorsque la réforme sera déployée dans sa totalité, le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS perdrait 20% de ses recettes au minimum, soit près de 7.5 millions d'€, sans compter l'impact de la disparition de certains amortisseurs budgétaires.

Il est constaté que ces simulations donnent des signaux contradictoires avec les enjeux de santé publique portés par le Ministère et les Agences Régionales de Santé depuis plusieurs années.

La réforme apparaît comme nettement favorable aux SSR polyvalents et à l'hospitalisation complète, mettant ainsi à mal les SSR très spécialisés, les SSR pédiatriques et la prise en charge ambulatoire.

Outre l'enjeu de santé publique, cette réforme, si elle devait s'appliquer en l'état, remettrait en cause la poursuite de l'ensemble des activités sanitaires de la Fondation ILDYS sur les sites de Roscoff, qui seraient dans l'incapacité d'absorber une perte de recettes dès 2017.

Les Conseillers Municipaux de Taulé ont pris connaissance :

- que cette réforme induirait à terme une fermeture des sites de la Fondation ILDYS à Roscoff, employant aujourd'hui 600 salariés et plus du double en emplois indirects ;
- qu'il serait intolérable que la Fondation ILDYS, par ses équipes de Roscoff, soit réduite à sélectionner les patients en fonction des recettes qu'ils généreraient ;
- que si les modalités de financement des activités de SSR doivent évoluer, il serait inadmissible qu'elles soient corrélées à la fermeture des établissements SSR très spécialisés, tels les sites de Roscoff de la Fondation ILDYS;

Le Conseil municipal de Taulé soutient la Fondation ILDYS pour un arrêt de la mise en application de la réforme du financement des activités de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) très spécialisés adultes et pédiatriques, réalisées sur Roscoff et appelle de ses vœux pour que le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé trouve des solutions pérennes pour protéger ces modes de prise en charge.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette motion de soutien.

Stéfano DE BLASIO précise qu'au vu des derniers éléments d'information dont il dispose, les choses se sont assouplies pour 2017 avec une baisse de l'ordre de 400 000 € au lieu des 1,5 million annoncé.

Au-delà de 2017, si les baisses des dotations annoncées se confirment, le centre de Perharidy ne pourra y faire face.

Il rappelle toute l'importance de se mobiliser sur ce sujet car au-delà du cas de Roscoff c'est toute la santé publique qui est remise en question. En effet, cette réforme concerne également l'hôpital de Morlaix.

Il invite les élus et tous les taulésiens à se mobiliser et à participer à la marche de soutien qui aura lieu à Roscoff le 25 mars 2017 à 10h30.

Michel ARGOUARCH signale également qu'il y a deux pétitions en ligne.

2-Agri fête

Annie HAMON indique lors du prochain conseil qui se tiendra le 24 mars, les jeunes agriculteurs du canton viendront présenter l'agri fête qui aura lieu à Guiclan les 2 et 3 septembre prochains.

3-Manifeste des maires de France pour des communes forte et vivantes au service ces citoyens.

Madame HAMON indique aux conseillers que le manifeste des maires de France pour des communes forte et vivantes au service ces citoyens leur est remis sur table. Il sera évoqué lors du prochain conseil.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Enfance –Jeunesse, Affaires scolaires, Sport et vie associative

Hervé RICHARD reprend les comptes rendus des différentes commissions Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse et Sport et vie associative qui sont disponibles sur table.

- Tourisme, culture et cadre de vie

Margot BORGNE indique que Justine PESSEL a commencé son stage en début de semaine.

Pour le gîte, un contact sera pris rapidement avec les potentiels candidats qui se sont manifestés depuis la fin de l'appel à candidature.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 23H20

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	